



**Procès-verbal du Conseil communautaire**  
**du 17 novembre 2020 – 20H30**  
**Salle des fêtes de Champdeniers**

Membres présents à la séance :

Monsieur	ATTOU	Yves	Excusé – Suppléance : MATTIO Jeannine
Madame	BAILLY	Christiane	
Monsieur	BARANGER	Johann	
Monsieur	BARATON	Yvon	
Madame	BECHY	Sandrine	
Madame	BERNARDEAU	Lydie	
Monsieur	BERTHOD	Michel	
Madame	BIEN	Michèle	
Monsieur	BIRE	Ludovic	Excusé – Suppléance : DUBIN Céline
Madame	BIROT	Lynda	
Monsieur	CAILLET	Patrick	
Madame	CHAUSSERAY	Francine	
Monsieur	DEBORDES	Gwénaél	
Monsieur	DEDOYARD	Philippe	
Monsieur	DELIGNÉ	Thierry	
Monsieur	DOUTEAU	Patrice	
Madame	DUBIN	Céline	
Monsieur	DUMOULIN	Guillaume	
Madame	EVARD	Elisabeth	Absente
Monsieur	FAVREAU	Jacky	Absent
Monsieur	FRADIN	Jacques	
Monsieur	FRERE	Fabrice	Excusé – Pouvoir à HAYE Nadia
Madame	GIRARD	Marie-Sandrine	
Madame	GOURMELON	Catherine	
Monsieur	GUILBOT	Gilles	
Madame	GUITTON	Sylvie	
Madame	HAYE	Nadia	
Monsieur	JEANNOT	Philippe	Excusé – Suppléance : MOZZI-RAVEL Jacques
Madame	JUNIN	Catherine	
Monsieur	LEGERON	Vincent	
Monsieur	LEMAITRE	Thierry	Absent
Monsieur	LIBNER	Jérôme	
Madame	MARSAULT	Annie	
Madame	MATTIO	Jeannine	
Monsieur	MEEN	Dominique	
Madame	MICOU	Corine	
Monsieur	MOREAU	Loïc	
Monsieur	MOZZI-RAVEL	Jacques	
Monsieur	OLIVIER	Pascal	
Monsieur	ONILLON	Denis	

Monsieur	PETORIN	Patrick	
Monsieur	POUSSARD	Benoît	
Monsieur	RIMBEAU	Jean-Pierre	
Madame	RONDARD	Audrey	
Madame	SAUZE	Magalie	
Monsieur	SISSOKO	Ousmane	
Madame	TAVERNEAU	Danielle	
Madame	TEXIER	Valérie	
Madame	TRANCHET	Myriam	

Membres en exercice : 46

Présents : 42

Pouvoirs : 1

Votants : 43

Date de la convocation : 10.11.2020

Secrétaire de séance : Sylvie GUITTON

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30.

### **Ordre du jour**

#### **I. Approbation PV conseil du 20.10.2020**

#### **II. INTERCOMMUNALITE**

2.1 Commissions intercommunales – création – élection des membres

2.2 Adoption du règlement intérieur

#### **III. FINANCES**

3.1 Enfance jeunesse – tarifs 2021

3.2 Chambre des Métiers- projet de réhabilitation : contribution financière

3.3 Décisions modificatives budgétaires

#### **IV. MARCHES PUBLICS**

4.1 Accessibilité toitures – avenant aux travaux école Mazières en gâtine

4.2 Attribution marché fourniture et livraison repas

#### **V. GESTION DU PATRIMOINE**

5.1 Mandat de vente réserve foncière Commune de Fenioux

5.2 Mandat de mise en vente maison La Chapelle-Thireuil

#### **VI. Société Publique Locale SARCEL- Adhésion**

#### **VII. SAGE Thouet – contribution financière chargé de mission GEMAPI**

#### **VIII. Rapport des décisions de Bureau et du Président dans le cadre des délégations d'attribution**

#### **IX. Informations diverses**

9.1 Projet de création d'un CIAS

## I. Approbation PV conseil du 20.10.2020

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## II. INTERCOMMUNALITE

### 2.1 Commissions intercommunales

#### 2.1.1 création

Le Conseil communautaire projette, dans l'article 17 du Règlement intérieur, la création

- de 10 commissions au regard de ses compétences : économie, transition écologique, services à la population, enfance éducation famille, affaires scolaires, bâtiments communautaires, voirie d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, communication, finances

- et 4 commissions thématiques : mobilité, parc naturel régional (PNR), santé, plan climat air énergie territorial (PCAET).

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers et préparer les délibérations et décisions soumises au Conseil communautaire. Elles n'ont pas pouvoir de décision et émettent de simples avis ou formulent des propositions. Leur composition doit respecter le principe de représentation proportionnelle.

Elles peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée.

Le Conseil communautaire peut prévoir la participation pérenne de conseillers municipaux des communes membres.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes GATINE AUTIZE – VAL D'EGRAY et PAYS SUD GATINE au 1er janvier 2017

Vu l'arrêté préfectoral n°79-2019-11-07-001 en date du 7 novembre 2019 portant statuts de la communauté de communes VAL DE GATINE conformément à l'article L. 5211- 5-1 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »

Après en avoir délibéré, le Conseil **DECIDE à l'unanimité**

**De créer les commissions thématiques intercommunales suivantes :**

- 1- **Economie**
- 2- **Transition écologique**
- 3- **Service à la personne**
- 4- **Enfance éducation famille**
- 5- **Affaires scolaires**
- 6- **Bâtiments communautaires**
- 7- **Voie**
- 8- **Promotion du tourisme**
- 9- **Communication**
- 10- **Finances**
- 11- **Urbanisme**

**De créer les commissions thématiques temporaires suivantes :**

- 1. Mobilité**
- 2. Parc Naturel Régional**
- 3. Santé**
- 4. Plan climat Energie territorial**

*2.1.2 élections des membres des commissions*

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes GATINE AUTIZE - VAL D'EGRAY et PAYS SUD GATINE au 1er janvier 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 (modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 – art.82) et L. 5211-40-1 (modifié par la Loi 201-1461 du 27 décembre 2019 – art.7)

Vu la délibération en date du 17 novembre 2020 portant création des Commissions intercommunales

Considérant que le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine

Considérant que le Conseil communautaire a souhaité laisser toute liberté aux candidats pour assister aux commissions de leur choix,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

**De proclamer les conseillers communautaires et conseillers municipaux suivants élus membres des commissions et groupes de travail ci-dessous :**

**Commission ECONOMIE**

<b>Conseillers communautaires</b>	<b>Conseillers municipaux</b>
BARATON Yvon	ARCOURT Benoit
BIRE Ludovic	BALOGÉ Marie
BIROT Lynda	BONNIN Guillaume
<b>CHAUSSERAY Francine</b>	GUICHARD Valérie
CREON Martial	REAUD Daniel
DEBORDES Gwénaél	ROUSSELOT Emmanuel
GOURMELON Catherine	
GUILBOT Gilles	
HAYE Nadia	
JUNIN Catherine	
LIBNER Jérôme	
MEEN Dominique	
MICOU Corine	
POUSSARD Yves	

**1<sup>er</sup> Groupe de travail – sous-commission Agriculture-agroalimentaire**

<b>Conseillers communautaires</b>	<b>Conseillers municipaux</b>
<b>CHAUSSERAY Francine</b>	ARCOURT Benoit
MICOU Corine	BILLEROT Bruno
	GUITTON Claude
	MARAIS Julien
	POUPARD Laurent
	REAUD Daniel
	ROUSSELOT Emmanuel

2<sup>ème</sup> Groupe de travail – sous-commission Industrie-artisanat-services

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
AUDEBERT Claude	BONNIN Guillaume
<b>CHAUSSERAY Francine</b>	
DUBIN Céline	
LIBNER Jérôme	
MICOU Corine	
RONDARD Audrey	
TRANCHET Myriam	

3<sup>ème</sup> Groupe de travail – sous-commission Emploi : offre et demande

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
<b>CHAUSSERAY Francine</b>	DESIRE Catherine
GOURMELON Catherine	GEFFARD Agnès
MICOU Corine	

**Commission TRANSITION ECOLOGIQUE**

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
<b>ATTOU Yves</b>	BALOGUE Marie
BARANGER Johann	BORDRON Xavier
BECHY Sandrine	BRUGIERE Emeline
BIROT Lynda	CLIQUET Joséphine
CLEALL Angela	DUNIOL Patricia
DELIGNE Thierry	GRANIER Philippe
DUMOULIN Guillaume	GUESNE Lydie
GUILBOT Gilles	LAPOMME Liliane
MASSE Suzelle	LEBON Jean-Jacques
	LEDON Cécile
	MICHELAT Flore
	MORISSET Maxime
	MOTARD Emmanuel
	ORIGNY Pierre
	PAPOT Damien
	POUBLANC Pascal
	TALABARD Philippe
	VIVIER Jean-Marie

**Commission SERVICE A LA POPULATION**

<b>Conseillers communautaires</b>	<b>Conseillers municipaux</b>
<b>FRADIN Jacques</b>	AUGER Sophie
GUITTON Sylvie	BAILLY Hugo
MASSÉ Suzelle	BONNANFANT Sandra
MICOU Corine	GADREAU Annie
TRANCHET Myriam	GUERY Chantal
	LEDON Isabelle
	LEROY Nadine
	LEZAY Anita
	MICHELAT Flore
	NAUMANN Edith
	POTIER Marie
	REISCH Michelle
	TEXIER Véronique

**Commission Enfance éducation famille**

<b>Conseillers communautaires</b>	<b>Conseillers municipaux</b>
AUMONIER Vanessa	ARNAUD Magdalena
BERNARDEAU Lydie	DARGENTON Pauline
DUMOULIN Guillaume	DESIAUX Virginie
GUITTON Sylvie	GLORIAU Amandine
PICAUVILLE Maryse	LEDON Cécile (supp)
<b>TAVERNEAU Danielle</b>	LEZAY Anita
TRANCHET Myriam	MUDET Anne
	NAUMANN Edith
	OLIVIER Karine
	POTIER Marie
	ROCHE PRIVE Angélique
	TALINEAU Marie

**Commission Affaires scolaires**

<b>Conseillers communautaires</b>	<b>Conseillers municipaux</b>
AUMONIER Vanessa	ALBERT Marianne
BIROT Lynda	BONNAUD Bastien
LEMAITRE Thierry	BOUTIN Mireille
<b>OLIVIER Pascal</b>	DIAS DA COSTA Aurélie
SISSOKO Ousmane	GADREAU Annie
	GLORIAU Amandine
	LEGARGASSON Gaëlle
	PRIMAULT Sandra
	RIGAUDEAU Audrey

### Commission Bâtiments communautaires

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
DELIGNE Thierry	CHAUVIERE Jacques
<b>JEANNOT Philippe</b>	COLLON Olivier
MOREAU Loïc	DUBIN Céline
PRADEAU Didier	GUINARD Jean-Luc
SOUCHARD Claude	MORILLE Philippe
TAVERNEAU Danielle	MOTARD Emmanuel
	PIGEAU Loïc
	ROYER Patrice
	VIVIER Jean-Marie

### Commission Voirie

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
BARATON Yvon	BERNARD Gaël
BIROT Lynda	CANTET Cédric
GUILBOT Gilles	CHAUVIERE Jacques
GUITTON Claude	CLEMENT Philippe
<b>JEANNOT Philippe</b>	GUILBOT Philippe
LEGERON Vincent	GUINARD Jean-Luc
LEMAITRE Thierry	GUITTON Claude
MICOU Corine	MANDIN Alain
MOZZI-RAVEL Jacques	MIMEAU Cyril
PRADEAU Didier	MOTARD Emmanuel
	NIVAUULT Daniel
	NZECK SAM NDECK Armand
	PROTEAU Sébastien
	ROSSARD Yanick
	SOUCHARD Claude
	VIVIER Jean-Marie

### Commission Promotion du tourisme

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
BERNARDEAU Lydie	ARNAUD Magdalena
BIEN Michelle	BERTALOT Sylvaine
CLEALL Angela	BERTAUD Chantal (suppléante)
DEDOYARD Philippe	BONNIN Guillaume
GIRARD Marie Sandrine	BRAISAZ Edwige
PROUST Fabienne	BRANGER Jean-François
RONDARD Audrey	LEROY Nadine
<b>SAUZE Magalie</b>	MICHELAT Flore
	ORIGNY Pierre
	PAPOT Damien
	PERRAD Alexandre
	RENAULT Françoise
	ROBIN Florence
	SAUZEAU Stéphanie
	SOUCHARD Sylviane

### Commission Communication

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
ATTOU Yves	BRAISAZ Edwige
AUMONIER Vanessa	CHAIGNE Isabelle
BIROT Lynda	GUILLAUME Christian
CHAUSSERAY Francine	LIMOGES Muriel
CLEALL Angela	MACOUIN Martine
OLIVIER Pascal	MORISSET Maxime
PETORIN Patrick	OLIVIER Karine
<b>SAUZE Magalie</b>	PEIGNON Anthony
	PERRAD Alexandre
	PINTAUD Julien
	ROBIN Florence

### Commission Finances

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
AUDEBERT Claude	BARATON Lydie
AUMONIER Vanessa	CHATELLIER Mickaël
BAILLY Christiane	GUICHARD Valérie
BARATON Yvon	PALLUAU Anne
BIRE Ludovic	REAUD Daniel
CAILLET Patrick	ROCHE PRIVE Angélique
DEBORDES Gwénaél	
FRADIN Jacques	
HAYE Nadia	
JUNIN Catherine	
LEGERON Vincent	
OLIVIER Pascal	
PRADEAU Didier	
<b>RIMBEAU Jean-Pierre</b>	
SAUZE Magalie	

### Commission Urbanisme

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
<b>ATTOU Yves</b>	BORDRON Xavier
AUDEBERT Claude	MORIN Ginette
BERTHOD Michel	PAPOT Damien
CHAUSSERAY Francine	VIVIER Jean-Marie
DELIGNE Thierry	
DOUTEAU Patrice	
ECALLE Emmanuel	
GOURMELON Catherine	
ONILLON Denis	
TEXIER Valérie	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**  
**De proclamer les conseillers communautaires et conseillers municipaux suivants élus membres des commissions thématiques temporaires ci-dessous :**

**Commission thématique - Mobilité**

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
AUDEBERT Claude	LEDON Isabelle
AUMONIER Vanessa	ROBIN Florence
DUMOULIN Guillaume	
LEGERON Vincent	

**Commission thématique – Parc National Régional PNR**

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
AUDEBERT Claude	BALOGÉ Marie
BARANGER Johann	BONNAUD Bastien
BECHY Sandrine (supp)	BONNET Laurent
CLEALL Angela	BORDRON Xavier
DELIGNE Thierry	BRAISAZ Edwige
DUMOULIN Guillaume	BRIFFAUD Philippe
HAYE Nadia	BRIN David
MEEN Dominique	CHAIGNE Isabelle
MICOU Corine	DERRE Thomas
PROUST Fabienne	DUNIOL Patricia
RONDARD Audrey	FAZILLEAU Damien
	NIVAUULT Daniel
	ORIGNY Pierre
	PATOUT Jacques
	POUVREAU Jean-Pierre
	TEXIER Véronique

**Commission thématique – Santé**

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
BIROT Lynda	LEDON Isabelle
MOREAU Loïc	MORIN Karine
PROUST Fabienne	PATOUT Jacques
TRANCHET Myriam	POTIER Marie
	ROBIN Florence
	TRAMAUX Julien

## Commission thématique - Plan climat Energie territorial PCAET

Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
ATTOU Yves	ARNAUD Magdalena
AUDEBERT Claude	BALOGÉ Marie
BECHY Sandrine	BARRÉ Annick
DELIGNE Thierry	BRUGIERE Emeline
DUMOULIN Guillaume	ORIGNY Pierre
MEEN Dominique	POUVREAU Jean-Pierre
	VIVIER Jean-Marie

### 2.2 Règlement intérieur

Le Président commente le projet de règlement intérieur initialement transmis fixant l'organisation des séances du Conseil communautaire, leur tenue, l'organisation des débats, des commissions intercommunales, le fonctionnement du Bureau communautaire et les dispositions diverses.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1

Considérant que les communautés doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation

Considérant que le conseil communautaire de la communauté de communes Val de Gâtine a été installé le 16 juillet 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

**D'adopter le règlement intérieur de la communauté tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.**

## III. FINANCES

### 3.1 Enfance jeunesse – tarifs 2021

Mme Taverneau présente la proposition de tarifs 2021. Une augmentation de 4 % est appliquée sur les tarifs d'accueil périscolaire matin et soir sur le secteur de Mazières en Gâtine afin d'harmoniser tous les tarifs sur le territoire communautaire.

M. Baranger s'étonne de cette forte augmentation qui est difficilement comparable avec celle du coût de la vie et des salaires. Plusieurs conseillers rejoignent cet avis.

Considérant la différenciation des tarifs des services accueils périscolaire ou accueil de loisirs entre les structures présentes sur le territoire liées à la politique conduite avant fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Considérant l'étude d'harmonisation menée au sein de la Communauté de communes Val de Gâtine

Après avoir procédé au vote (votants : 43 - nuls : 0 = exprimés : 43) : Contre 1 - Abstentions 6 - **POUR 36**, le Conseil communautaire **DECIDE, à la majorité :**

**- D'appliquer une augmentation des tarifs d'accueil périscolaire matin et soir sur le secteur de Mazières en Gâtine de 4% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ce qui porte la grille tarifaire à la présence comme suit :**

QF	TRANCHES CAF ou MSA	LA PRESENCE GARDERIE	LA PRESENCE GARDERIE	GARDERIE DU MERCREDI
		7 H 30 à 9 H	De 15 H 45 à 18 H 30	DE 12 H à 12 H 30
1	De 0 à 460	0,37 €	0,59 €	0,34 €
2	De 461 à 770	0,50 €	0,72 €	0,34 €
3	De 771 à 900	0,60 €	0,82 €	0,34 €
4	De 901 à 1050	0,73 €	0,94 €	0,34 €
5	De 1051 à 1200	0,85 €	1,07 €	0,34 €
6	De 1201 à 1350	1,05 €	1,27 €	0,34 €
7	De 1351 à 1500	1,15 €	1,37 €	0,34 €
8	Au-delà de 1500	1,28 €	1,49 €	0,34 €

<b>Dérogation Garderie</b>	1,02 €
(sur demande écrite)	la ½ heure supp
<b>Pénalité de retard</b>	5 € par 1/4 d'heure/enf

**Article 2 : De maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire matin et soir sur le secteur de Coulonges sur l'Autize à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :**

Allocataire CAF/MSA	Tarif Matin de 7h00 à 9h00	Tarif Matin de 8h00 à 9h00	Tarif soir de 15h45 ou 16h00 à 16h30 (enfants bus)	Tarif soir de 15h45 ou 16h00 à 17h30 + goûter	Tarif soir de 15h45 ou 16h00 à 19h00 + goûter
	2.75€	1.60 €	0.20 €	1.80 €	2.75 €

- De maintenir les autres tarifs de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires pour l'année 2021 comme suit :

**3-1 Accueil de loisirs Ombrelle - St Pardoux-Soutiers - vacances scolaires (accueil +repas + gouter +activité compris)**

La journée	15 €
La Journée QF 2 CAF	11 €
La journée QF 1 CAF	6 €
Arrhes à la réservation	4,50 € / jour /enfant

**3-2 Accueil de loisirs SEJ Coulonges sur l'Autize - vacances scolaires (accueil + repas + gouter + activité compris)**

	A la journée
<i>Non Allocataire</i>	15,40 €
Allocataires C.A.F. et MSA	13,00 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.2.	10,00 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.1.	4,80 €

<b>Séjours enfants 3 à 12 ans</b>	
<i>Non Allocataire</i>	26,45 €
Allocataires C.A.F. et MSA	24,40 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.2.	21,35 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.1.	16,25 €

<b>Séjours adolescents 12 - 16 ans</b>	
<i>Non Allocataire</i>	37,15 €
Allocataires C.A.F. et MSA	34,90 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.2.	31,85 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.1.	26,75 €

### **3.2 Chambre des Métiers- projet de réhabilitation : contribution financière**

Le Président expose.

Depuis 2014, la chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres a engagé le projet de réhabilitation de son campus des métiers de Niort qui accueille chaque année environ 1050 apprentis, 150 apprenants en formation continue longue et 60 jeunes en prépa-apprentissage sur un site de 3.8 hectares. En complément, quelque 1000 stagiaires de la formation continue courte sont formés chaque année.

L'enjeu stratégique de ce campus est de permettre aux jeunes ainsi qu'à toute personne en reconversion professionnelle, à travers une formation en alternance, d'apprendre un métier et d'obtenir un diplôme répondant aux besoins de main d'œuvre des entreprises Deux-Sévriennes.

Le projet de réhabilitation consiste à rénover des bâtiments datant de 1976 et de détruire et construire trois nouveaux bâtiments pour permettre à la Chambre des Métiers de disposer d'un outil de formation modernisé et de maintenir une offre de formation en proximité pour les jeunes souvent peu mobiles tout en développant le numérique.

Le coût des travaux estimé à 21.5 M€ et 1.375 M€ d'équipements nécessaires au bon fonctionnement et est financé par la Région (12.687 M€), le Département (1M€), la CAN (0.5 M€).

Le solde est supporté par la CMA par emprunt et fonds propres.

La Chambre des Métiers sollicite une participation financière de l'ensemble des Epci des Deux-Sèvres dont la clé de répartition serait basée sur le nombre d'entreprises issues de chaque territoire employant au moins un apprenti du campus des métiers de Niort.

Ainsi, la contribution financière sollicitée auprès de la communauté de communes Val de Gâtine serait de 5000 €.

VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine visée le 7 novembre 2019 et notamment l'exercice de la compétence « participation à des actions portées par des structures ou associations existantes ou à créer favorisant l'emploi et le suivi des jeunes et l'insertion sociale des publics en difficulté »

Considérant le nombre d'entreprises concernées par au moins un apprenti sur le territoire  
 Considérant la demande de contribution financière de la CMA à minima de 5000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité

- D'apporter un soutien financier à la Chambre des Métiers de Niort pour son projet de réhabilitation du campus des métiers de Niort de 5 000 €
- D'inscrire la dépense au budget 2021 pour un paiement des fonds en un seul versement

### 3.3 Décisions modificatives- vote de crédits supplémentaires

#### 3.3.1 Décision modificative 1 - Zones d'activité

Le Président expose la régularisation d'écritures de stock suite au report de la vente GIRAUDIN paysagiste à Coulonges sur l'Autize.

VU le vote des budgets primitifs en principal et annexes en date du 18 février 2020

Considérant que la décision modificative présentée ci-après permet de prendre en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au Budget Primitif par l'ajustement des dépenses et des recettes et de prévoir de nouveaux crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité

De voter la modification budgétaire ci-après :

ZONE DE L'AVENIR 1 - Champdeniers			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
OPERATION ET LIBELLE DU COMPTE	COMPTE	MONTANT	
Vente de terrain aménagé	7015	-22 401,00	report vente GIRAUDIN
Variation de stock de terrain	71355/042	22 401,00	
		<b>0,00</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
OPERATION ET LIBELLE DU COMPTE	COMPTE	MONTANT	
terrain aménagé	3555/040	22 401,00	
		<b>22 401,00</b>	
<b>RECETTES</b>			
OPERATION ET LIBELLE DU COMPTE	COMPTE	MONTANT	
Autres dettes GFP de rattachement	1641	22 401,00	
		<b>22 401,00</b>	

ZONE DE L'ALIERE – Mazières en Gâtine			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
OPERATION ET LIBELLE DU COMPTE	COMPTE	MONTANT	
Reversement excédent de budget	65822	3 044,00	prix de revient vente Noirtault
		<b>3 044,00</b>	
<b>RECETTES</b>			
OPERATION ET LIBELLE DU COMPTE	COMPTE	MONTANT	
Prise en charge déficit budget annexe	75822	-72 711,30	annulation vente PAILLER
Variation de stocks de terrain	71355/042	75 755,30	reprise sur réserves
		<b>3 044,00</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
OPERATION ET LIBELLE DU COMPTE	COMPTE	MONTANT	
Autres dettes GFp de rattachement	16876	-75 755,30	
Terrains aménagés	3555/040	75 755,30	
		<b>0,00</b>	

### 3.3.2 Décision modificative 5 – Budget principal

Vu le vote des budgets primitifs en principal et annexes en date du 18 février 2020

Considérant que la décision modificative présentée ci-après permet de prendre en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au Budget Primitif par l'ajustement des dépenses et des recettes et de prévoir de nouveaux crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**  
**De voter la modification budgétaire ci-après :**

BUDGET PRINCIPAL - DM 5		
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		
OPERATION ET LIBELLE DU COMPTE	COMPTE	MONTANT
<b>CONSTRUCTION</b>	2313/041	22 956,00
<b>OP : AUTRES MATERIEL (matériel informatique)</b>	21838/124	1 000,00
<b>OP : BATIMENT COMMUNAUTAIRE (autres mat.)</b>	2188/137	-1 000,00
<b>CONSTRUCTION AUTRES BATIMENTS PUBLICS</b>	21318/041	3 133,61
		<b>26 089,61</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		

OPERATION ET LIBELLE DU COMPTE	COMPTE	MONTANT
FRAIS D'ETUDES	2031/041	22 956,00
AVANCES VERSES SUR COMMANDES D IMMOB	238/041	3 133,61
		<b>26 089,61</b>

#### IV. MARCHES PUBLICS

##### 4.1 Accessibilité toitures – avenant aux travaux école Mazières en gâtine

Dans le cadre de l'attribution du marché de travaux accessibilité toitures en date du 26 novembre 2019, il est présenté un avenant concernant le lot n°07 Cloisons sèches et plafonds  
 Pour rappel : montant initial du marché HT = 5 750 €

Le montant de l'avenant 1 s'élève à = - 1 878.50 € (moins-value) et correspond à des travaux en moins sur l'école de Mazières en Gâtine sur démolition – sur parement et sur cloisons et plafond, soit – **2758 € ht**  
 et des travaux en plus sur Pose bloc-porte - plafond suspendu **pour + 879.50 € ht.**

Vu le code de la commande publique

Vu les travaux d'accessibilité et de toitures sur divers bâtiments communautaires (école de Mazières, école de St Pardoux-Soutiers, école de St Marc La Lande et Centre Socio-culturel)

Vu la délibération du 26 novembre 2019 portant attribution des marchés aux entreprises retenues

Vu la décision du 28 avril 2020 approuvant l'avenant n°01 - lot n°03 couverture pour un montant de 1815 € ht

Vu la décision du 8 juin 2020 approuvant l'avenant n°02 - lot n°03 couverture pour un montant de 2220 € ht

Considérant le montant initial du lot n°07- cloisons sèches et plafonds d'un montant de 5750 € ht attribué à l'entreprise SARL MOTARD

Considérant la proposition d'avenant n° 01 correspondant à des travaux en moins-value sur cloisons et plafond et en plus sur bloc-porte et plafond suspendu sur le lot n° 07

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE**

**- De valider l'avenant n° 01 - lot n° 07 - cloisons sèches et plafonds pour un montant en moins-value portant sur l'école de Mazières en Gâtine détaillé ci-après :**

Sarl MOTARD	Marché initial ht	Avenant n° 1 HT	Marché total HT
LOT 07-cloisons sèches et plafonds	5 750 €	<b>-1 878.50 €</b>	3 871.50 €

**- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs au dossier.**

##### 4.2 Attribution marché fourniture et livraison repas

Suite à la commission des marchés à procédure adaptée du 13 novembre, M le Président expose le rapport d'analyse des offres dans le cadre du marché de fourniture et livraison de repas se répartissant sur 4 lots distincts :

- Lot 1 : fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour le service accueil de loisirs à Coulonges
- Lot 2 : fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour le service accueil de loisirs à Champdeniers
- Lot 3 : fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de portage à domicile à Champdeniers
- Lot 4 : fourniture et livraison de repas en liaison chaude et de goûters pour le service accueil de loisirs à St Pardoux-Soutiers

Vu le code de la commande publique

VU la délibération du 20 octobre 2020 déterminant les modalités de consultation des entreprises pour la fourniture et livraison de repas

Considérant le besoin estimé à 190 000 € ht sur 2 ans avec un maximum annuel de 95 000 € se répartissant sur les 4 lots distincts cités ci-dessus

Considérant que les marchés sont des accords-cadres mono-attributaire à bons de commande d'une durée de 1 an reconductible 1 fois (soit 2 ans au total)

Considérant l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée réunie le 13 novembre 2020 et le rapport d'analyse

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE**

- **D'attribuer le lot 1 - accueil de loisirs de Coulonges à l'association SARCEL**
- **D'attribuer le lot 2 - accueil de loisirs de Champdeniers à l'association SARCEL**
- **D'attribuer le lot 3 - portage repas à DIRECT SERVICE RESTAURATION**
- **De déclarer le lot 4 - accueil de loisirs St Pardoux-Soutiers infructueux au motif qu'aucune offre n'a été remise dans les délais.**
- **D'autoriser le Président à signer les actes d'engagements et tous documents relatifs aux marchés qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021**
- **De rechercher une solution pour assurer le service de l'accueil de loisirs à St Pardoux-Soutiers**

## **V. GESTION DU PATRIMOINE**

### **5.1 Mandat de vente réserve foncière Commune de Fenioux**

La Communauté de Communes Val de Gâtine est propriétaire de 2 parcelles sur la commune de Fenioux d'une superficie totale de 2ha 02 a 75 ca exploitées par l'EARL « Le Jardin » de Fenioux par convention de mise à disposition avec la SAFER moyennant un fermage annuel.

La convention arrive à échéance le 31 décembre 2020 ; ces terres ayant fait l'objet de 12 ans de conventionnement avec la SAFER, la convention n'est pas reconductible.

Considérant qu'il n'y a aucun projet économique sur ces terres et que les perspectives d'échange avec les propriétaires de terrain autour de l'entreprise Rousseau ne sont pas envisageables

Considérant que ces prairies ne sont pas constructibles

Considérant l'avis favorable du Bureau pour proposer la mise en vente de ces terres et de donner mandat à la SAFER chargée de rechercher un acquéreur prenant les frais à sa charge, selon un prix de vente fixé par grille tarifaire

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE**

- **De mandater le Président pour saisir la SAFER, chargée de rechercher un acquéreur**
- **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

### **5.2 Mandat de mise en vente maison La Chapelle-Thireuil**

La Communauté de communes Val de Gâtine a fait l'acquisition en 2017 d'une maison proche de la laiterie EURIAL à la Chapelle-Thireuil pour lui permettre de réaliser un accès au parking de l'entreprise. Cette maison de caractère nécessite des travaux de rénovation importants et se situe sur un terrain de 1809 m<sup>2</sup>.

VU l'article L 2241-1 et R. 2241-2 du code général des collectivités territoriales

Considérant que ce bien immobilier relevant du domaine privé de la Communauté de communes Val de Gâtine ne présente pas d'intérêt dans le cadre de l'exercice de ses compétences

Considérant la saisine de l'avis des Domaines en date du 26 octobre 2020 et son avis rendu le 9 novembre 2020 avec estimation à 40 000 € avec +/- 10%

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE**

- **De mettre en vente le bien immobilier cadastré section A numéros 11, 1170, 1172 d'une contenance de 1809 m<sup>2</sup> situé sur la commune de Beugnon-Thireuil au prix de 45 000 € avec marge de négociation**
- **Donne mandat au Président pour proposer ce bien prioritairement à l'entreprise située à proximité pour lui éviter toute nuisance**
- **Dit que les conditions de la vente s'entendent des « conditions suspensive ou résolutoire, des frais mis à la charge de l'acquéreur »**
- **De faire procéder au bornage de la propriété si nécessaire**
- **D'autoriser le Président à déposer l'information de mise en vente par tous moyens de publicité si nécessaire**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la mise en vente**

## **VI. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SARCEL – Projet de création**

Depuis 1990, l'association SARCELLA dénommée SARCEL assure le portage des repas auprès des personnes âgées sur plusieurs communes du territoire. Son activité s'est progressivement développée vers les cantines scolaires et désormais, une cuisine centrale confectionne les repas de la plupart des communes du territoire et ceux du centre de loisirs de la CCVG.

L'association projette aujourd'hui de créer une Société Publique Locale (SPL) pour sécuriser ses missions et associer les bénéficiaires à la gestion de ses prestations.

SARCELLA serait dissoute et transférerait ses activités à la SPL avec corrélativement :

- la reprise de son personnel,
- le transfert de ses équipements et matériels d'exploitation au profit de la SPL,
- l'attribution du boni de liquidation aux collectivités actionnaires et à la SPL selon projet du pacte des actionnaires.

### SES MISSIONS :

Produire et distribuer des repas au bénéfice des écoles, des centres de loisirs ou de tout autre public attaché aux missions sociales, éducatives et culturelles dont les collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires ont la charge.

Dans ce domaine, la Société pourra :

- réaliser toute opération de construction ou de rénovation de tout immeuble, local et ouvrage ainsi que toute acquisition d'équipements de biens et de services,
  - assurer l'exploitation et l'entretien de l'ouvrage et équipements,
  - fournir tout service,
- et, plus généralement, la Société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, présentant un intérêt général pour les actionnaires, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ».

LE CAPITAL SOCIAL : 42 000 € avec apport de 6000 € par chaque actionnaire

LES ACTIONNAIRES (collectivités publiques exclusivement) : mairies d'Ardin, de Cherveux, de St Pompain, de St Rémy, de Villiers en plaine, le SIVOM de l'Autize et la Communauté de communes Val de Gâtine.

LE BONI de liquidation de l'association : transfert aux collectivités actionnaires.

LA GOUVERNANCE : organisée autour des organes suivants : assemblée générale (ensemble des actionnaires) - conseil d'administration (18 administrateurs maximum), chaque collectivité dispose d'1 administrateur titulaire et 1 suppléant. Mme Christiane BAILLY et M. Yves POUSSARD sont candidats.

Après avoir procédé au vote, (43 votants – 0 nuls = 43 exprimés), le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- de désigner pour siéger au Conseil d'administration :

**Mme Christiane BAILLY, en qualité de titulaire**

**M. Yves POUSSARD, en qualité de suppléant**

LA DIRECTION GENERALE : personne physique (soit le Président ou une autre personne distincte non élue)

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE**

**D'approuver la participation de la Communauté de communes Val de Gâtine au capital de la SPL SARCEL**

**D'approuver le versement des sommes correspondant à la participation au capital à hauteur de 6000 €**

**D'approuver les statuts de la SPL SARCEL joints en annexe**

**D'approuver le pacte d'actionnariat joint en annexe**

**D'approuver la composition du conseil d'administration**

**D'approuver la désignation de 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la Communauté de communes Val de Gâtine au sein du conseil d'administration de la SPL SARCEL**

**D'autoriser les représentants ainsi désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL**

**D'autoriser le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

**D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire**

## VII. Contribution financière chargé de mission GEMAPI

Il est rappelé l'étude en cours pour la création d'un syndicat mixte de gestion de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Thouet.

En 2020, il a été fait appel à un chargé de mission sous contrat dont la prise en charge du coût financier est co-financé par les collectivités concernées et impliquées dans la démarche selon la clé du SAGE THOUET à savoir 70% population et 30% superficie. (cf. tableau ci-après)

	Coût prévisionnel	Agence de l'eau	EPCI
Chargée de mission GEMAPI	45 000 €	31 500 €	13 500 €
%		70 %	30 %

VU la compétence exercée en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI)

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2019

Considérant que pour finaliser le processus de création d'une structure unique sur le bassin versant du Thouet, il a été fait appel en 2020 à un chargé de mission sous contrat dont la prise en charge du coût financier est co-financé par les collectivités concernées et impliquées dans la démarche selon la clé du SAGE Thouet à savoir 70% population et 30% superficie

Considérant que ce projet de création de structure est porté par la cellule d'animation du SAGE Thouet et qu'il est nécessaire de prolonger le contrat du chargé de mission pour un an

Considérant le coût prévisionnel de financement ci-dessus et la demande de participation auprès des partenaires sur la base du reste à charge et notamment pour la Communauté de communes Val de Gâtine, une contribution de 212 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE**

**De participer financièrement au reliquat du coût prévisionnel du poste de chargé de mission GEMAPI du bassin versant du Thouet pour 2021 à hauteur de 212 €**

**Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2021**

## VIII. RAPPORT DES DECISIONS DE BUREAU ET DU PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

19/10/2020	B2020-20-2	DM4 - Budget principal - Virements de crédits-1	
19/10/2020	B2020-20-3	DM1 - Portage repas à domicile - Virements de crédits	
19/10/2020	B2020-20-4	DM2 - Service à la personne - Virements de crédits	
26/10/2020	B2020-21-2	formation payante - permis poids lourds avec remorque - adjoint technique	1878 ttc
06/11/2020	P2020-11-01	réfection sol école St Marc La Lande – devis Thuillas (12237,62 €) et Girard (4933,48 €)	17171,10 ht

## IX. INFORMATIONS DIVERSES

### 9.1 Projet de création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)

Le Président expose.

Le Service d'Aide à Domicile est actuellement géré par la Communauté de communes Val de Gâtine et fait l'objet d'un budget annexe.

Le service accuse un déficit budgétaire récurrent et s'est vu appliqué un rappel de cotisations CNRACL sur les salaires 2019 et 2020 de 40.000 € /an pour non-exonération de charges sociales retraite.

Le Président évoque la compétence en matière d'action sociale de la Communauté de communes Val de Gâtine et la possibilité de décider la création d'un CIAS et précise ainsi que les salaires du Service d'aide à domicile pourraient faire l'objet d'une exonération de charges sociales.

L'assemblée sera invitée à réfléchir à cette possibilité courant 2021.

### 9.2 Informations diverses

- **D2020-8-15 Recours gracieux du contrôle de légalité**

Le président évoque le recours gracieux formulé par les services de contrôle de légalité portant sur la délibération du 20-10-2020 n° D2020-8-15 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale Il est demandé de la retirer au motif que l'arrêté du Préfet validant la modification statutaire n'est pas pris.

L'assemblée prend acte et retire la délibération portant le numéro D2020-8-15 réceptionnée le 28.10.2020 en Sous-Préfecture

- **Modifications des statuts de la Communauté de communes**

Le Président rappelle la notification aux mairies de la délibération du 20/10/2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine et invite les Conseils municipaux à transmettre leur délibération à la Communauté de communes pour que M le Préfet puisse prendre son arrêté.

La séance est levée à 23h10

Le Président  
Jean-Pierre Rimbeau

Le secrétaire de séance  
Sylvie GUITTON